

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 16 juillet 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 4 pouvoirs	09 juillet 2024	10 juillet 2024

N° délibération	Objet
2024-049	Installation des nouveaux élus communautaires de la commune de Loqueffret

Le seize juillet 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL :

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Alain HAMON à Louis-Marie LE GUILLOU

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles L 273-5 et L. 273-11,

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240716-2024049-DE

Vu l'arrêté préfectoral AP N°2016 300-0001 du 26 octobre 2016 portant création de Monts d'Arrée Communauté et indiquant le nombre de délégués communautaires par commune,

Vu les statuts de Monts d'Arrée Communauté,

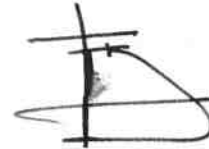
Considérant le décès de M Marcel SALAÛN,

Considérant les élections municipales partielles du 23 juin 2024 de la commune de Loqueffret,

Considérant qu'en application de l'article L.273-11, le nouveau tableau de la commune de Loqueffret présente Louis-Maire Le GUILLOU, Maire et Alain HAMON, 1^{er} adjoint, les deux premiers de la liste, désignant ainsi les nouveaux conseillers communautaires de la commune de Loqueffret

Le président procède à l'installation officielle de Messieurs Louis-Marie LE GUILLOU et Alain HAMON en qualité de conseillers communautaires titulaires représentant la commune de Loqueffret et le conseil communautaire prend acte de la nouvelle composition du conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 juillet 2024